

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE***Taxe sur les transactions financières*****La proposition européenne ne remplit pas son objectif – les citoyens européennes paieront vraisemblablement à la place des banques**

Bruxelles, le 7 mars 2013- EuroFinuse soutient le principal objectif de la taxe européenne sur les transactions financières (TTF), à savoir «*faire en sorte que les établissements financiers participent de manière équitable au coût de la récente crise....et préserver l'économie réelle, les PME, les ménages, etc.* »

EuroFinUse s'inquiète toutefois vivement du fait que la dernière proposition de la Commission européenne ne remplisse absolument pas cet objectif, et que ce sont une nouvelle fois les citoyens européens qui vont vraisemblablement devoir assumer l'essentiel de la TTF, en lieu et place des établissements financiers.

EuroFinUse demande donc aux autorités européennes :

. d'exempter clairement les citoyens européens (c'est-à-dire les investisseurs particuliers non professionnels) de la TTF. La proposition de la CE n'interdit en effet pas les établissements financiers de facturer, directement ou indirectement, cette taxe aux citoyens européens qui négocient des instruments financiers. En outre, les TTF déjà introduites dans certains États membres (par ex. au Royaume-Uni, en Belgique et en France) sont le plus souvent payées par les petits investisseurs ;

. d'abolir l'étonnante exemption dont bénéficie le premier marché financier mondial, à savoir le marché au comptant (environ 1,5 mille milliards de dollars par an, soit un volume de transactions six fois supérieur à celui des transactions mondiales sur actions) dont la majeure partie est contrôlée par les établissements financiers ;

. veiller à inclure dans le champ d'application de la directive sur la TTF toutes les opérations à haute fréquence (*High Frequency Trades*, HFT) et hors cote, y compris les opérations bénéficiant des « exemptions » de transparence, comme les grosses transactions sur actions. Vu les systèmes actuels de déclaration des transactions, il semble en effet assez difficile de taxer toutes les opérations au moment où elles ont

lieu/au moment de la transaction. Ces opérations sont pour la plupart générées par les établissements financiers et non par les acteurs du marché de l'économie réelle ;

. éviter l'arbitrage réglementaire et l'évasion fiscale à grande échelle en incluant tous les États membres et toutes les grandes places financières dans le champ d'application de la directive et en négociant avec d'autres places financières des pays tiers, au risque d'en arriver à un scénario « *lose-lose* » pour l'ensemble de l'économie européenne ;

. expliquer aux citoyens européens, en termes simples, pourquoi les produits dérivés seraient dix fois moins taxés que les titres sous-jacents, en particulier vu le fait que la valeur économique et sociale d'une grande partie de l'ensemble des transactions sur produits dérivés (qui sont bien plus importantes que celles sur les instruments sous-jacents) est pour le moins discutable.

Coordonnées :

Communications Officer
Contact
Courriel

Arnaud Houdmont
0032 (0)2 514 37 77
houdmont@betterfinance.eu

